

OBJET :

L'an deux mille dix-sept, le 21 décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire -
Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

**DEMANDE SUBV. MARCHÉ
REHABILITATION BATIMENT
COTTAVOZ**

Date de la convocation : 14 décembre 2017 et 19 décembre 2017

<p><u>Nombre de Conseillers :</u></p> <p>En exercice : 36 Présents : 21 Votants : 25</p> <p><u>Résultat du vote :</u></p> <p>Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p><u>Présents les délégués avec voix délibérative :</u></p> <p>Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) Gérard DAL'LIN (Saint Christophe sur Guiers) ; François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON, Gérard ARBOR (Saint Joseph de Rivière) ; Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Christiane MOLLARET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Brigitte BIENASSIS (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Dominique CABROL (Saint-Pierre de Chartreuse)</p> <p><u>Pouvoirs :</u></p> <p>Pierre BAFFERT à Christel COLLOMB, Jean Louis MONIN à Jean Claude SARTER, Stéphane GUSMEROLI à Dominique CABROL, Nicole VERARD à Gérard DAL'LIN</p>
--	---

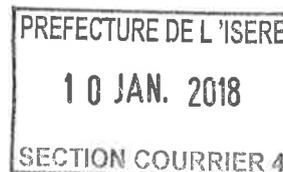
CONSIDERANT la compétence économie de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse.

CONSIDERANT le projet de réhabilitation du bâtiment COTTAVOZ sous portage EPFL pour le compte de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse sur la ZA de Grange Venin à St Laurent du Pont.

CONSIDERANT que la réhabilitation consiste à réaliser des travaux de démolition, d'agrandissement, d'isolation, de réfection de sols, réfection des sanitaires et changement des menuiseries, réfection des zones de circulation extérieure, réfection de la toiture et désamiantage, mise en place d'une ventilation.

CONSIDERANT le plan de financement ci-dessous :

Postes de dépense (détails à fournir)	Montant HT
Terrassement/VRD	250 000
Maconnerie	170 000
Désamiantage	350 000
Charpente couverture	350 000
Isolation-placo	80 000
Réfection des sols	80 000
Menuiserie	40 000
Plomberie-sanitaires-ventilation	90 000
Electricité	45 000
Peinture	45 000
Etudes et maîtrise d'oeuvre	150 000
Total	1 650 000



Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**

- **VALIDE** le plan de financement ci-dessus.
- **AUTORISE** le Président à déposer toutes les demandes de subvention relatives à ce dossier.

Le Président,

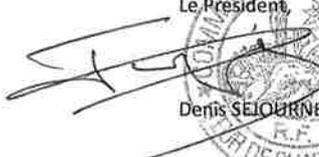
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 2 janvier 2018,

Le Président,

Denis SEIGRINE

